

**Nombre de membres  
en exercice : 12**

**Séance du jeudi 27 avril 2023**

**Présents : 10**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril l'assemblée régulièrement convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Bernard COMTET.

**Votants : 12**

**Sont présents :** Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Stéphane MEUNIER, Christian FAURE

**Représentés :** Audrey MULLER, Daniel CASSEVILLE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Stéphane MEUNIER

**Objet : Demande de subvention DETR 2023 - Conseil Départemental "Appel à projets 2024" - DE 2023 032**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de **Mise en sécurité d'une salle de classe - Aménagement de l'étage en local à vocation scolaire**

Après avoir pris connaissance des devis estimatifs, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le devis suivant :

Proposition technique et financière RENFORTEC pour 99 844.00 € HT, soit 119 812.80 € TTC

SOLLICITE la subvention DETR 2023

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental 71 "Appel à projets 2024"

RETIENT le plan de financement suivant :

Montant total des travaux : 99 844.00 € HT, soit 119 812.80 € TTC

Subvention DETR 30% = 29953.00 €

Subvention Appel à projets 25% = 24961.00 €

Fonds propres de la commune = 44930.00 €

DIT que la phase 1 (travaux de remplacement des poutres et curage de l'étage) ainsi que la phase 2 (travaux de remplacement du plancher et embellissement au RDC) seront réalisées sur le budget 2023.

DIT que la phase 3 (issue de secours et embellissement à l'étage) sera réalisée sur le budget 2024.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant ce projet

**Objet : Prise en charge frais actes - DE 2023 033**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les formalités relatives à l'échange de terrain entre la Commune de LA GENETE et les consorts DUMARTEREY sont faites, l'acte peut être régularisé. Cependant avant la signature de cet acte, il faut que la succession de Mr DUMARTEREY soit régularisée avec la signature par les consorts DUMARTEREY d'un acte de notoriété et d'une attestation immobilière.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE de prendre en charge les frais liés à cette régularisation, soit la somme de 1070.00 euros

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires

**Objet : Changement Huisseries Bâtiments communaux - DE 2023 034**

le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

RETIENT les entreprises suivantes :

*Changement des Huisseries Bâtiment Mairie* : Menuiserie PAUTET pour un montant de 10943.00 € HT, soit 13131.60 € TTC

*Changement des Huisseries Bâtiment Tour Jérusalem* : Menuiserie PAUTET pour un montant de 9114.00 € HT, soit 10936.80 € TTC

*Pose de volets roulants Bâtiment des Ecoles* : AMSH Fermetures - FLEURVILLE pour un montant de 6222.75 € HT, soit 7467.30 € TTC

DONNE tous pouvoirs à Monsieur pour effectuer les démarches nécessaires.

Le Maire,  
Bernard COMTET



Le secrétaire de séance,  
Stéphane MEUNIER

